

**Télégrammes chiffrés — Prétendus aveux**

Suit alors une longue critique des télégrammes chiffrés saisis par le bureau des renseignements et qui donnent lieu à des traductions diverses.

M. Ballot-Beaupré, qui cette lecture commence à fatiguer, laisse le procureur général Manau continuer son discours devant difficile.

Quant aux aveux de Dreyfus, l'avocat des adversaires de la révision, les tient pour valables; s'ils n'ont pas été consignés par le capitaine Lehmann, c'est parce que cet officier n'a pu garder le silence afin d'éviter les graves inconvénients qui auraient pu résulter d'une pareille indiscretion.

Le rapporteur a terminé son exposé du pour et du contre.

La question de la cassation. Reste à savoir, en cas où la demande serait recevable au fond, si il y aura lieu à cassation ou sans renvoi.

Aussi M. Manonard et le procureur général ne concluent-ils plus aujourd'hui qu'à la cassation avec renvoi.

Les faits nouveaux et pièces nouvelles. M. Ballot-Beaupré donne lecture du réquisitoire écrit du 27 mai du procureur général Manau indiquant les faits nouveaux et les pièces nouvelles, au nombre de dix de nature à établir l'innocence de Dreyfus aux termes de la loi.

1. Paix Henry; 2. Changement de date du bordereau; aout au lieu d'avril; 3. Contradiction des expertises de 1894 et 1897. Nouvel avis de Charavay;

4. Identité absolue du papier pelure avec les lettres d'Estherazy de 1893 et 1895; 5. Le « pars en matines » n'a pu être écrit par Dreyfus;

6. Rapport de la préfecture de police non produit au dossier du procès de 1894; 7. Scène de larmes dans le cabinet de M. Bertulius;

8. Dépêche Panizzardi; 9. Documents officiels établissant que Dreyfus n'a pas eu de relations avec les maillasseuses étrangères; 10. Pièces démontrant que Dreyfus n'a jamais avoué son crime.

Le réquisitoire du procureur général Manau conclut à la recevabilité de la demande quant au fond et au renvoi devant le conseil de guerre qui lui plaira à la cour d'ordonner.

Et maintenant, Messieurs, devez-vous casser? demande le rapporteur, M. Ballot-Beaupré. Mais sur ces derniers mots, le premier président Manau suspend l'audience à deux heures, laissant l'auditoire dans la plus grande anxiété.

Le bordereau est d'Estherazy. L'audience est reprise à 2 h. 1/2. Aussitôt le président rapporteur énumère les cas de révision.

Après avoir énoncé point par point à l'aide des dépositions contradictoires des officiers, à l'aide des faux documents, l'acte d'accusation dressé contre Dreyfus, qui tout ce qui lui a été reproché pour être accusé bien attaché à un autre officier qu'il fut ou non de l'état-major, M. Ballot-Beaupré dit que l'écriture seule du bordereau a fait choisir Dreyfus comme victime expiatoire, son écriture ayant été reconnue semblable à celle du bordereau.

Or, depuis 1893, un fait nouveau s'est produit, Estherazy a été déposé, ses déclarations, expertises, a été reconnue identique à celle du bordereau; nous nous trouvons donc en face de deux écritures, toutes deux, par des experts différents, indiquées comme celle du bordereau. J'ai étudié avec soin tous les détails et comparé toutes les expertises.

J'ai notamment réfléchi et j'ai acquis la conviction inébranlable, je puis le déclarer, que l'écriture du bordereau n'est pas celle de Dreyfus, que le bordereau est d'Estherazy.

**SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI LE BUDGET**

La séance est reprise à 1 heure 35. Le Sénat adopte, sans quelques modifications le budget, retour de la Chambre et adopte notamment le chapitre 15 du Ministère des finances (Algérie: personnel des douanes) avec une augmentation de 800 francs sur le chiffre voté par la Chambre; le chapitre 30 du Ministère du commerce (Algérie: personnel des postes) avec une réduction de 50.000 fr. sur le chiffre voté par la Chambre.

Une longue discussion s'élève entre le rapporteur M. Peytral au sujet de l'augmentation de 130.000 fr. de recettes provenant des prélèvements des salaires des conservateurs des forêts. L'augmentation proposée par la Chambre est repoussée par la commission.

M. Peytral soutient l'augmentation. Le rapporteur la combat. Le Sénat décide de fixer à 100.000 fr. les ressources provenant des prélèvements pour l'année 1899. L'ensemble du budget est adopté par 243 voix contre 4.

Les conventions anglo-françaises. Le Sénat adopte les conventions anglo-françaises du Niger et du Haut-Nil, rapportées par M. Siegfried.

M. Lefebvre d'Amay regrette qu'on n'ait pas opposé plus de résistance aux prétentions de l'Angleterre.

M. de Lamazelle regrette que le bénéfice de la mission Marchand ait été perdu. Il rend hommage à M. Paul Cambon, à Marchand et à ses compagnons, aux officiers morts en Afrique et exprime le vœu que notre politique coloniale cesse de profiter à autrui.

M. Béchère, ministre des affaires étrangères, fait valoir qu'on ne pouvait obtenir une convention meilleure. L'article unique est adopté.

La séance est suspendue à quatre heures et demie jusqu'au retour du budget.

La séance est reprise à 7 heures moins cinq.

LE BUDGET DE 1899. M. Peytral, ministre des finances, rapporte, pour la seconde fois, de la Chambre le budget de 1899. L'urgence est déclarée et la commission des finances a été déléguée pendant la suspension de la séance, la discussion immédiate est ordonnée.

M. Peytral, rapporteur général, fait savoir que la commission a traité sept des chapitres modifiés par la Chambre. Le Sénat, par 154 voix contre 68, vote le chiffre de la Chambre, malgré la commission des finances, pour les retranchements proposés.

Il adopte les propositions de la commission pour les cours d'adultes, malgré M. Leygues, pour les sous-agents des postes, malgré M. Mougeot. Reste cinq chapitres différents entre les deux Chambres.

La séance sera reprise à dix heures et demie. La séance est suspendue à huit heures quinze.

La séance de nuit au Sénat. Paris, 30 mai. — La séance est reprise à 11 h. 50. M. Peytral dépose le budget retour de la Chambre.

Le Sénat adopte tous les chiffres de la Chambre et l'ensemble du budget.

La séance est levée à minuit. Séance mardi à 3 heures.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS. Séance du mardi, 30 mai 1899. La séance est ouverte à une heure, sous la présidence de M. Deschanel.

**Chronique Locale ROUBAIX**

Société Photographique de Roubaix. — Exposition internationale de 1899. — Comme nous l'avons annoncé il y a quelque temps, la Société Photographique de Roubaix organise un grand concours international suivi d'une exposition. Encouragés par le succès de leur exposition locale de 1898, les membres du comité ont décidé de faire à Roubaix ce que, seules les grandes villes comme Londres, Paris, Berlin, etc., avaient fait jusque ce jour, afin de montrer au public Roubaix quelle perfection atteignent les œuvres de certains maîtres de la photographie et de permettre aux artistes locaux de se mesurer avec les amateurs de toutes les parties du monde.

On pourra voir par le règlement qu'aucune des branches de la photographie n'a été négligée et qu'une part a été faite à la photographie industrielle, branche si intéressante pour une ville comme Roubaix.

Règlement des concours. — Article 1er. — Il est ouvert entre tous les amateurs photographes du monde les concours suivants en vue de l'Exposition internationale de photographie de Roubaix.

1re catégorie, portraits et groupes; 2e, sujets de scènes de genre; 3e, paysages; 4e, agrandissements; 5, portraits, en paysages; 6, portraits, en intérieurs; 7, diapositives, en format; 8, diapositives à projection; 9, photographie scientifique; 10, photographie industrielle; 11, monographies locales.

Article 2. — Tous ces concours seront clos le 1er octobre, date à laquelle les épreuves devront être parvenues au local de la Société Photographique de Roubaix.

Article 3. — Il sera décerné trois prix par catégorie sans préjudice des ex-agros et mentions.

Article 4. — Un prix d'honneur sera décerné à la plus belle exposition ainsi que trois prix aux expositions suivantes par ordre de mérite.

Article 5. — Les prix consistent en diplômes, médailles, objets d'art.

Article 6. — Le comité se réserve le droit de faire éditer aux frais de la société les épreuves primées, la propriété artistique de l'œuvre demeurant bien entendu aux auteurs.

Article 7. — Le jury sera composé du jury de la Société Photographique de Roubaix auquel il pourra être adjoint quelques célébrités photographiques ou scientifiques. Les décisions du jury sont appelées.

Article 8. — Les envois seront adressés à la Société Photographique de Roubaix accompagnés de leur bulletin d'envoi.

Article 9. — Les épreuves seront montées sur bristol au choix de l'exposant, encadrées ou non; il pourra être envoyé plusieurs épreuves dans chaque catégorie, sauf dans la sixième catégorie (diapositives à projection, où leur nombre ne devra pas être inférieur à six).

Article 10. — Les épreuves ne devront porter que les inscriptions suivantes: 1, au recto le titre; 2, au verso une devise. Cette devise sera répétée sur une enveloppe cachetée contenant le nom et l'adresse de l'exposant. Toutes les épreuves d'un même exposant devront porter la même devise; 3, les épreuves devront porter au dos le numéro et la désignation de la catégorie à laquelle elles sont affectées.

Messieurs les exposants sont priés d'observer rigoureusement cet article afin d'éviter toute confusion.

Article 11. — Les exposants ne pourront retirer leurs œuvres qu'à la clôture de l'Exposition internationale de Photographie (le 11 novembre environ).

Article 12. — Le Comité se réserve le droit de refuser toute épreuve attentatoire aux mœurs ou contenant une allusion politique.

Article 13. — Le Comité se charge de l'arrangement des épreuves dans les locaux de l'exposition.

**Automobilisme**

Charles Torroni va tenter d'ici quelques jours le record à motocycle de Paris à Brest et retour.

Un défi américain. — Un chauffeur américain, M. Winton, qui ne doute de rien, vient de lancer à tous les chauffeurs français un défi, sur n'importe quelle distance pour un tour de France.

Le match sera couru le mois prochain en Amérique, Charles Torroni accompagné de René de Knyff et d'une foule de chauffeurs français qui suivront l'épreuve.

**SPORT PÉDESTRE**

Les championnats du Nord. — Le comité régional du Nord organise, pour le dimanche 4 juin, une seconde édition de la course pédestre dite des épreuves des championnats du Nord de Sports athlétiques.

Un défi américain. — Un chauffeur américain, M. Winton, qui ne doute de rien, vient de lancer à tous les chauffeurs français un défi, sur n'importe quelle distance pour un tour de France.

Le vainqueur de Paris-Bordeaux, Charron, vient de relever le défi pour 1,600 kilomètres, pour un enjeu de 400,000 francs.

Le match sera couru le mois prochain en Amérique, Charles Torroni accompagné de René de Knyff et d'une foule de chauffeurs français qui suivront l'épreuve.

Un télégramme au commandant Marchand. — La Société de Géographie et de l'Alliance Française de Tourcoing, ont envoyé au commandant Marchand, le télégramme suivant:

« Commandant Marchand (Toulon). Les membres de la Société de Géographie et de l'Alliance Française de Tourcoing, applaudissent de tout cœur à l'arrivée en France du Commandant Marchand! »

Le retour du commandant Marchand. — Se rendant à l'appel qui leur avait été fait, les Tourquennois ont tenu à donner mardi un témoignage de sympathie au commandant Marchand.

Un vol de 700 francs rue de Gand. — Un vol important a été commis dans la nuit de lundi, chez Mme Julie Davalos, marchande foraine, rue de Gand, 134. Mme Davalos était absente; elle s'était rendue à la messe d'Halluin. Lundi matin, les voisins constatèrent que les portes donnant sur la cour étaient ouvertes.

Un accident de voiture, rue de la Blanchegrange. — Un accident de voiture, heureusement peu grave, s'est produit, lundi soir, vers sept heures, rue de la Blanchegrange. Une fillette rue de Strasbourg, 22, passait rue de la Blanchegrange, lorsqu'elle fut renversée par l'attelage de M. Van Ingeland, chevalier, à Roubaix.

Un accident de voiture, rue de la Blanchegrange. — Un accident de voiture, heureusement peu grave, s'est produit, lundi soir, vers sept heures, rue de la Blanchegrange. Une fillette rue de Strasbourg, 22, passait rue de la Blanchegrange, lorsqu'elle fut renversée par l'attelage de M. Van Ingeland, chevalier, à Roubaix.

Un accident de voiture, rue de la Blanchegrange. — Un accident de voiture, heureusement peu grave, s'est produit, lundi soir, vers sept heures, rue de la Blanchegrange. Une fillette rue de Strasbourg, 22, passait rue de la Blanchegrange, lorsqu'elle fut renversée par l'attelage de M. Van Ingeland, chevalier, à Roubaix.

Un accident de voiture, rue de la Blanchegrange. — Un accident de voiture, heureusement peu grave, s'est produit, lundi soir, vers sept heures, rue de la Blanchegrange. Une fillette rue de Strasbourg, 22, passait rue de la Blanchegrange, lorsqu'elle fut renversée par l'attelage de M. Van Ingeland, chevalier, à Roubaix.

Un accident de voiture, rue de la Blanchegrange. — Un accident de voiture, heureusement peu grave, s'est produit, lundi soir, vers sept heures, rue de la Blanchegrange. Une fillette rue de Strasbourg, 22, passait rue de la Blanchegrange, lorsqu'elle fut renversée par l'attelage de M. Van Ingeland, chevalier, à Roubaix.

**Le Double Assassinat d'Hallennes-lez-Haubourdin**

Le complot de Patou, Depoetter, a fait un aveu très important. Après avoir protesté qu'il n'avait pour rien dans le crime, il s'est laissé aller à dire tout bêtement que la veille du double assassinat, alors qu'il se trouvait avec Patou, celui-ci lui avait dit: « Viens me retrouver demain, nous ferons la noce ensemble, j'aurai 450 fr. »

Mais il jure ses grands dieux que Patou ne lui a jamais dit qu'il pouvait se procurer cette somme et qu'il ne la revu d'ailleurs. Le complot de Patou, Depoetter, a fait un aveu très important. Après avoir protesté qu'il n'avait pour rien dans le crime, il s'est laissé aller à dire tout bêtement que la veille du double assassinat, alors qu'il se trouvait avec Patou, celui-ci lui avait dit: « Viens me retrouver demain, nous ferons la noce ensemble, j'aurai 450 fr. »

Mais il jure ses grands dieux que Patou ne lui a jamais dit qu'il pouvait se procurer cette somme et qu'il ne la revu d'ailleurs. Le complot de Patou, Depoetter, a fait un aveu très important. Après avoir protesté qu'il n'avait pour rien dans le crime, il s'est laissé aller à dire tout bêtement que la veille du double assassinat, alors qu'il se trouvait avec Patou, celui-ci lui avait dit: « Viens me retrouver demain, nous ferons la noce ensemble, j'aurai 450 fr. »

Mais il jure ses grands dieux que Patou ne lui a jamais dit qu'il pouvait se procurer cette somme et qu'il ne la revu d'ailleurs. Le complot de Patou, Depoetter, a fait un aveu très important. Après avoir protesté qu'il n'avait pour rien dans le crime, il s'est laissé aller à dire tout bêtement que la veille du double assassinat, alors qu'il se trouvait avec Patou, celui-ci lui avait dit: « Viens me retrouver demain, nous ferons la noce ensemble, j'aurai 450 fr. »

Mais il jure ses grands dieux que Patou ne lui a jamais dit qu'il pouvait se procurer cette somme et qu'il ne la revu d'ailleurs. Le complot de Patou, Depoetter, a fait un aveu très important. Après avoir protesté qu'il n'avait pour rien dans le crime, il s'est laissé aller à dire tout bêtement que la veille du double assassinat, alors qu'il se trouvait avec Patou, celui-ci lui avait dit: « Viens me retrouver demain, nous ferons la noce ensemble, j'aurai 450 fr. »

Mais il jure ses grands dieux que Patou ne lui a jamais dit qu'il pouvait se procurer cette somme et qu'il ne la revu d'ailleurs. Le complot de Patou, Depoetter, a fait un aveu très important. Après avoir protesté qu'il n'avait pour rien dans le crime, il s'est laissé aller à dire tout bêtement que la veille du double assassinat, alors qu'il se trouvait avec Patou, celui-ci lui avait dit: « Viens me retrouver demain, nous ferons la noce ensemble, j'aurai 450 fr. »

Mais il jure ses grands dieux que Patou ne lui a jamais dit qu'il pouvait se procurer cette somme et qu'il ne la revu d'ailleurs. Le complot de Patou, Depoetter, a fait un aveu très important. Après avoir protesté qu'il n'avait pour rien dans le crime, il s'est laissé aller à dire tout bêtement que la veille du double assassinat, alors qu'il se trouvait avec Patou, celui-ci lui avait dit: « Viens me retrouver demain, nous ferons la noce ensemble, j'aurai 450 fr. »

Mais il jure ses grands dieux que Patou ne lui a jamais dit qu'il pouvait se procurer cette somme et qu'il ne la revu d'ailleurs. Le complot de Patou, Depoetter, a fait un aveu très important. Après avoir protesté qu'il n'avait pour rien dans le crime, il s'est laissé aller à dire tout bêtement que la veille du double assassinat, alors qu'il se trouvait avec Patou, celui-ci lui avait dit: « Viens me retrouver demain, nous ferons la noce ensemble, j'aurai 450 fr. »

Mais il jure ses grands dieux que Patou ne lui a jamais dit qu'il pouvait se procurer cette somme et qu'il ne la revu d'ailleurs. Le complot de Patou, Depoetter, a fait un aveu très important. Après avoir protesté qu'il n'avait pour rien dans le crime, il s'est laissé aller à dire tout bêtement que la veille du double assassinat, alors qu'il se trouvait avec Patou, celui-ci lui avait dit: « Viens me retrouver demain, nous ferons la noce ensemble, j'aurai 450 fr. »

Mais il jure ses grands dieux que Patou ne lui a jamais dit qu'il pouvait se procurer cette somme et qu'il ne la revu d'ailleurs. Le complot de Patou, Depoetter, a fait un aveu très important. Après avoir protesté qu'il n'avait pour rien dans le crime, il s'est laissé aller à dire tout bêtement que la veille du double assassinat, alors qu'il se trouvait avec Patou, celui-ci lui avait dit: « Viens me retrouver demain, nous ferons la noce ensemble, j'aurai 450 fr. »

Mais il jure ses grands dieux que Patou ne lui a jamais dit qu'il pouvait se procurer cette somme et qu'il ne la revu d'ailleurs. Le complot de Patou, Depoetter, a fait un aveu très important. Après avoir protesté qu'il n'avait pour rien dans le crime, il s'est laissé aller à dire tout bêtement que la veille du double assassinat, alors qu'il se trouvait avec Patou, celui-ci lui avait dit: « Viens me retrouver demain, nous ferons la noce ensemble, j'aurai 450 fr. »

Mais il jure ses grands dieux que Patou ne lui a jamais dit qu'il pouvait se procurer cette somme et qu'il ne la revu d'ailleurs. Le complot de Patou, Depoetter, a fait un aveu très important. Après avoir protesté qu'il n'avait pour rien dans le crime, il s'est laissé aller à dire tout bêtement que la veille du double assassinat, alors qu'il se trouvait avec Patou, celui-ci lui avait dit: « Viens me retrouver demain, nous ferons la noce ensemble, j'aurai 450 fr. »

Mais il jure ses grands dieux que Patou ne lui a jamais dit qu'il pouvait se procurer cette somme et qu'il ne la revu d'ailleurs. Le complot de Patou, Depoetter, a fait un aveu très important. Après avoir protesté qu'il n'avait pour rien dans le crime, il s'est laissé aller à dire tout bêtement que la veille du double assassinat, alors qu'il se trouvait avec Patou, celui-ci lui avait dit: « Viens me retrouver demain, nous ferons la noce ensemble, j'aurai 450 fr. »

Mais il jure ses grands dieux que Patou ne lui a jamais dit qu'il pouvait se procurer cette somme et qu'il ne la revu d'ailleurs. Le complot de Patou, Depoetter, a fait un aveu très important. Après avoir protesté qu'il n'avait pour rien dans le crime, il s'est laissé aller à dire tout bêtement que la veille du double assassinat, alors qu'il se trouvait avec Patou, celui-ci lui avait dit: « Viens me retrouver demain, nous ferons la noce ensemble, j'aurai 450 fr. »

Mais il jure ses grands dieux que Patou ne lui a jamais dit qu'il pouvait se procurer cette somme et qu'il ne la revu d'ailleurs. Le complot de Patou, Depoetter, a fait un aveu très important. Après avoir protesté qu'il n'avait pour rien dans le crime, il s'est laissé aller à dire tout bêtement que la veille du double assassinat, alors qu'il se trouvait avec Patou, celui-ci lui avait dit: « Viens me retrouver demain, nous ferons la noce ensemble, j'aurai 450 fr. »

Mais il jure ses grands dieux que Patou ne lui a jamais dit qu'il pouvait se procurer cette somme et qu'il ne la revu d'ailleurs. Le complot de Patou, Depoetter, a fait un aveu très important. Après avoir protesté qu'il n'avait pour rien dans le crime, il s'est laissé aller à dire tout bêtement que la veille du double assassinat, alors qu'il se trouvait avec Patou, celui-ci lui avait dit: « Viens me retrouver demain, nous ferons la noce ensemble, j'aurai 450 fr. »

Mais il jure ses grands dieux que Patou ne lui a jamais dit qu'il pouvait se procurer cette somme et qu'il ne la revu d'ailleurs. Le complot de Patou, Depoetter, a fait un aveu très important. Après avoir protesté qu'il n'avait pour rien dans le crime, il s'est laissé aller à dire tout bêtement que la veille du double assassinat, alors qu'il se trouvait avec Patou, celui-ci lui avait dit: « Viens me retrouver demain, nous ferons la noce ensemble, j'aurai 450 fr. »

Mais il jure ses grands dieux que Patou ne lui a jamais dit qu'il pouvait se procurer cette somme et qu'il ne la revu d'ailleurs. Le complot de Patou, Depoetter, a fait un aveu très important. Après avoir protesté qu'il n'avait pour rien dans le crime, il s'est laissé aller à dire tout bêtement que la veille du double assassinat, alors qu'il se trouvait avec Patou, celui-ci lui avait dit: « Viens me retrouver demain, nous ferons la noce ensemble, j'aurai 450 fr. »

**SÉNAT**

Séance du mardi 30 mai 1899

**SÉANCE DU MATIN**

La séance est ouverte à neuf heures sous la présidence de M. Fallières.

**LE BUDGET**

Le Sénat discute le budget. La commission accepte plusieurs modifications; il n'a repoussé que quelques autres; il fixe à 290.000 fr. le chiffre des dépenses des postes et des télégraphes pour les sous-agents, au lieu de 3.200.000 votés par la Chambre.

Le Sénat adopte les propositions de la commission pour le chapitre relatif aux sous-agents des postes.

M. Leygues propose de laisser à l'administration des Postes, le soin de régler l'augmentation, pour les facteurs des villes et les facteurs ruraux.

**LA VIE SPORTIVE**

(De nos correspondants particuliers)

**TOURCOING-BÉTHUNE, 2 juillet.**

La liste des inscriptions est à peine ouverte que déjà les engagements affluent. On en compte aujourd'hui 45.

Pour prévenir tout malentendu la Société organisatrice fait remarquer aux coureurs que seuls peuvent s'inscrire dans la catégorie amateurs ceux qui réellement n'ont jamais couru de longue distance.

Les six heures de course en espèces. Des déclarations justifiées se sont déjà élevées contre certains cyclistes qui se donnaient comme amateurs alors qu'ils doivent être classés en juniors et vétérans.

Il est évident que ces coureurs sont placés d'office dans la catégorie qui leur est propre. Le règlement dit d'ailleurs: « Le coureur doit mentionner strictement la catégorie dans laquelle il peut prendre part. »

Le règlement est exigé pour les professionnels seulement. Garin sera partant certain. Nos vœux s'accroissent, car ce vaillant coureur devra soutenir sa réputation des années précédentes dans cette même course Tourcoing-Béthune.

**CYCLISME**

Tourcoing-Béthune, 2 juillet. — La liste des inscriptions est à peine ouverte que déjà les engagements affluent. On en compte aujourd'hui 45.

Pour prévenir tout malentendu la Société organisatrice fait remarquer aux coureurs que seuls peuvent s'inscrire dans la catégorie amateurs ceux qui réellement n'ont jamais couru de longue distance.

Les six heures de course en espèces. Des déclarations justifiées se sont déjà élevées contre certains cyclistes qui se donnaient comme amateurs alors qu'ils doivent être classés en juniors et vétérans.

Il est évident que ces coureurs sont placés d'office dans la catégorie qui leur est propre. Le règlement dit d'ailleurs: « Le coureur doit mentionner strictement la catégorie dans laquelle il peut prendre part. »

Le règlement est exigé pour les professionnels seulement. Garin sera partant certain. Nos vœux s'accroissent, car ce vaillant coureur devra soutenir sa réputation des années précédentes dans cette même course Tourcoing-Béthune.

**MARCHÉS A TERME**

Cours du 31 Mai

**LAINES PEIGNÉES**

ROUBAIX-TOURCOING ANVERS LEIPZIG ANVERS Le Havre

Type unique Peignés Buenos-Ayres ALLEMAND B. TYPE Buenos-Ayres d'Anvers Saint de la Plata TYPE C. BUENOS AYRES Plata bonac courante

TERME COURANT ANCIEN Cote préc. Cote du jour. Cote préc. Cote du jour.

Maï ..... 5.90 5.90 5.90 5.90 5.90 5.875 5.80 5.80 ..... 200 00

Jun ..... 5.90 5.90 5.90 5.90 5.90 5.90 5.80 5.80 ..... 199 00

Juillet ..... 5.90 5.90 5.90 5.90 5.90 5.90 5.80 5.80 ..... 198 50

Août ..... 5.90 5.90 5.90 5.90 5.90 5.90 5.80 5.80 ..... 197 50

Septembre ..... 6.00 5.95 6.00 5.95 5.925 5.90 5.80 5.80 ..... 197 00

Octobre ..... 6.00 5.975 ..... 5.925 5.90 5.80 5.80 ..... 197 00

Novembre ..... 6.00 5.975 ..... 5.925 5.90 5.80 5.80 ..... 195 50

Décembre ..... 6.00 5.975 ..... 5.925 5.90 ..... 195 00

Janvier ..... 5.975 5.975 ..... 5.90 5.90 ..... 193 00

Février ..... 5.975 5.975 ..... 5.90 5.90 ..... 190 00

Mars ..... 5.95 5.95 ..... 5.875 5.875 ..... 189 00

Avril ..... 5.95 5.95 ..... 5.875 5.875 ..... 189 00

Messieurs les exposants sont priés d'observer rigoureusement cet article afin d'éviter toute confusion.

Article 11. — Les exposants ne pourront retirer leurs œuvres qu'à la clôture de l'Exposition internationale de Photographie (le 11 novembre environ).

Article 12. — Le Comité se réserve le droit de refuser toute épreuve attentatoire aux mœurs ou contenant une allusion politique.

Article 13. — Le Comité se charge de l'arrangement des épreuves dans les locaux de l'exposition.

Article 14. — Le Comité se charge de l'arrangement des épreuves dans les locaux de l'exposition.

Article 15. — Le Comité se charge de l'arrangement des épreuves dans les locaux de l'exposition.

Article 16. — Le Comité se charge de l'arrangement des épreuves dans les locaux de l'exposition.

Article 17. — Le Comité se charge de l'arrangement des épreuves dans les locaux de l'exposition.

Article 18. — Le Comité se charge de l'arrangement des épreuves dans les locaux de l'exposition.

Article 19. — Le Comité se charge de l'arrangement des épreuves dans les locaux de l'exposition.

Article 20. — Le Comité se charge de l'arrangement des épreuves dans les locaux de l'exposition.

Article 21. — Le Comité se charge de l'arrangement des épreuves dans les locaux de l'exposition.

Article 22. — Le Comité se charge de l'arrangement des épreuves dans les locaux de l'exposition.

Article 23. — Le Comité se charge de l'arrangement des épreuves dans les locaux de l'exposition.

Article 24. — Le Comité se charge de l'arrangement des épreuves dans les locaux de l'exposition.